

## ÉCOLAGE MENSUEL SELON REVENU

A payer sur 12 mois

Année scolaire 2023 - 2024

Revenu mensuel brut familial* CHF	I <sup>H</sup> Écolage mensuel CHF	2 <sup>H</sup> Écolage mensuel CHF	3 <sup>H</sup> Écolage mensuel CHF	4 <sup>H</sup> Écolage mensuel CHF	5 <sup>H</sup> – 8 <sup>H</sup> Écolage mensuel CHF	Rabais 2 <sup>ème</sup> enfant
< 8'000	800	900	950	1′000	1'050	5 %
de 8'001 à 9'000	900	1′000	1′050	1′100	1'150	10 %
de 9'001 à 10'000	1′000	1′100	1′150	1′200	1'250	15 %
de 10'001 à 12'000	1'100	1'200	1′250	1′300	1'350	20 %
de 12'001 à 14'000	1'200	1'250	1'300	1'350	1'400	25 %
> 14'001	1′250	1′350	1′400	1′450	1'500	30%

<sup>\*</sup>y compris le 13ème salaire, sans les pensions alimentaires versées, avec les pensions alimentaires reçues, avec les allocations familiales et avec le revenu du concubin/de la concubine. Le revenu brut est défini à partir des fiches de salaire des trois derniers mois, la fortune à partir de l'avis de taxation.

## Frais d'inscription

CHF 95.- par inscription

## Fratrie

Un rabais est accordé au 2ème enfant (cf. tableau ci-dessus).

## Fond de solidarité - contribution mensuelle

Le fond de solidarité permet à l'École ViraJe de pratiquer un tarif basé sur le revenu familial et ainsi, d'accueillir des enfants de familles aux revenus modestes et de soutenir les familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'École Demain.

Ce fond est constitué par une contribution mensuelle des parents en fonction de leur fortune indiquée sur l'avis de taxation.

- Fortune dès CHF 100'000.- à CHF 200'000.- : CHF 50.- - Fortune dès CHF 200'001 à CHF 500'000.- : CHF 100.-

- Fortune dès CHF 500'001 : CHF 150.-